

REGULARISATION SUBVENTION MINISTERIELLE de 4.110.000 Fcs au budget de la Commune de St-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Juin 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 1616 du 25 Juin 1952 la Trésorerie Générale de la Réunion a crédité le budget de la Commune de la subvention ministérielle de QUATRE MILLIONS CENT DIX MILLE FRANCS (4.110.000 Fcs) CFA pour constructions scolaires.

Cette subvention a servi au paiement des travaux exécutés, au titre de l'affectation du 1er degré de l'Ecole Joinville par les Entrepreneurs Municipaux.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale la régularisation de la subvention en question qui sera rattachée en recette au Chapitre XIII art. 2

et en dépense au Chapitre XXXV art. 9 .....	4.110.000 Fcs
du budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 1952.	4.110.000 Fcs

*Vu et soumis à l'approbation de M. le Préfet*

*Saint Denis le 28/10/52.  
par Le Secrétaire Général  
Le Chef de Division de la Ligue  
Siège: Brussel*

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé  
S. Denis le 28/10/52  
Le Secrétaire Général  
Siège: Chateaufort*